



Mont de Eau Agglo

Délibération

Nomenclature Acte

ID: 040-924781818-20241024-CA_10_10_2024-DE

Conseil d'administration du 10 octobre 2024

N° DEL-24-10-08

1.1.9 Groupement de commandes

Adhésion aux groupements de commandes Agglomération - Mise à jour

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 10 octobre, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le 03 octobre 2024, s'est assemblé Salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Président du Conseil d'administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire

Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal

Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire

Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire

Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire

Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire

Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire

Monsieur Dominique CLAVE Vice-Président du Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire

Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal

Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert

Madame Dixna BOULEGUE Membre expert

Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert

Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert

Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration:

Monsieur Joël BONNET donne procuration à Monsieur Bernard KRUZYNSKI. Madame Nathalie BOIARDI donne procuration à Monsieur Thomas DASTUGUE.

Excusés:

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

Objet : Adhésion aux groupements de commandes de Mont de Marsan Aggiomeration

Rapporteur: Monsieur Bernard KRUZYNSKI

Par délibération n° 24-07-20 du 15 juillet 2024, le Conseil d'Administration acceptait d'adhérer aux différents groupements de commandes proposés par Mont de Marsan Agglomération.

Une mise à jour est apportée à la liste précédemment établie :

CONVENTIONS	COORDONNATEUR
Mission de coordination SPS, de contrôle technique et autres contrôles réglementaires	Mont de Marsan Agglomération
	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de vêtements de travail	Mont de Marsan Agglomération
Création et impression de supports de communication	Mont de Marsan Agglomération
Fourniture de matériel informatique, logiciels et prestations associées	Mont de Marsan Agglomération
Travaux divers voirie	Mont de Marsan Agglomération
Service de téléphonie fixe, mobile, accès internet et prestations associées	Mont de Marsan Agglomération
Réalisation de travaux et prestations d'entretien, de rénovation, de maintenance et de contrôle dans les bâtiments	
Formations du personnel et des élus	Mont de Marsan Agglomération
Cyber risques	Mont de Marsan Agglomération
Fournitures de bureau	Mont de Marsan Agglomération
Papier ramette	Mont de Marsan Agglomération
Parc technique: X Fourniture de carburant; X Fourniture pour l'entretien des bâtiments et espaces publics (matériel électrique, peinture, maçonnerie); X Fourniture de pièces mécaniques pour les engins et véhicules; X Fourniture d'outillage; X Fourniture et matériaux de voirie; X Fourniture de produits d'entretien et droguerie; X Fourniture pour la production florale et l'entretien des espaces verts (végétaux, produits phytosanitaires etc.); X Location de matériel de chantier et travaux publics; X Service de collecte et traitement des déchets des services; X Service de dératisation et désinsectisation; X Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres.	

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L2113-7,

Vu les statuts de « Mont de Eau Agglo »,

Vu la délibération N° DEL-24-07-20 de Mont De Eau Agglo en date du 15 juillet 2024,

Considérant, le nombre de conventions constitutives de groupements de commandes proposées dans le périmètre de l'Agglomération, permettant de mutualiser les coûts, les procédures de passation et faciliter ainsi l'achat de plusieurs types de fournitures courantes, prestations de services ou travaux, tous nécessaires au bon fonctionnement de la Régie,

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'adhésion aux groupements de commandes et conventions précitées.

Article 2: Autorise le coordonnateur désigné à engager les différentes procédures de mise en concurrence.

Article 3 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 14 octobre 2024

Pour extrait conforme,
Charles DAYOT,
Président du conseil d'administration
de Mont de Eau Agglo

